


Exemple d'un permis de gagnant "Femelle original adulte"

<p>Femelle Original Adulte 2010-20015190 Ce permis autorise son titulaire à abattre, entre autres, une femelle original adulte sur le territoire suivant : Réserve faunique Mastigouche</p> <p>Certificat : 00275700 F LECHASSEUR JOS 1234 OLYMPIA Deux-Montagnes J4R 1V2</p> <p>Date de naissance: 1938-10-24</p> <p>○ Perforer lors de l'abattage</p>	<p>Cette portion du permis est celle qui autorise à abattre une femelle original adulte sur le territoire qui y est indiqué. Elle doit toujours accompagner le permis régulier du titulaire ou de celui d'un jeune autorisé à chasser, comme le prévoit le règlement.</p>
<p>Permis de chasse 2010-20015190 550 - Chasse Original résident Zone 26 Valide pour les périodes 2010</p> <p>Prix: 55,00\$</p> <p>Certificat : 00275700 F (tx incl) LECHASSEUR JOS 1234 OLYMPIA Deux-Montagnes J4R 1V2</p> <p>Date de naissance: 1938-10-24</p>	
<p>No d'agent 15050040 2010-20015190 Délivré le 2010-08-24 à 15h27 TPV 00316807</p> <p>Par : _____</p> <p>Ressources naturelles et Faune Québec </p>	<p>Cette partie est un permis régulier de chasse à l'original valide dans la zone indiquée.</p>
<p>Coupon de transport * Apposer sur l'animal</p> <p>Délivré le 2010-08-24 à 15h27 Chasse original résident</p> <p>20015190-01</p> <p>ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE CERT D'AUTORISATION POUR EXPORTER</p>	
<p>Cette partie du permis doit être détachée par par l'agent de vente lors d'une vente de permis ORIGINAL CORRECTION DE ZONE, si les dates le permettent, pour CORRIGER UNE ERREUR de zone lors de l'achat initial de ce permis.</p>	